

 Journée  
**Citoyenne**  
GALFINGUE

Samedi 17 mai 2014

**Vous étiez**  
**130 participants**  
**Un grand**  
**merci.**

COMMUNE DE



GALFINGUE

**Le Maire,  
Les Adjointes,  
Les Conseillers Municipaux**



MILHOSE ALSACE  
AGGLOMERATION

# GALFINGUE

**ECHO N° 18**  
**Juin 2014**



*Dessin réalisé par les enfants  
lors de la journée citoyenne*

**Bulletin d'information communal**



## LE MOT DU MAIRE

*Galfinguoises, Galfinguois : Chers concitoyens,*

Le 23 mars dernier vous avez été les acteurs par votre participation massive (plus de 72%) à l'élection municipale montrant avec force que la démocratie locale reste bien vivante et présente.

La campagne municipale est désormais derrière nous et c'est au nom de « La Liste d'Entente Communale » et en mon nom personnel que je souhaite vous adresser mes SINCERES REMERCIEMENTS pour la confiance que vous nous avez accordée et renouvelée.

Au-delà des clivages, je m'engage à servir ce qui rassemble notre équipe, « RESPECT POUR CHACUN ET PROJET POUR TOUS » avec pour mot d'ordre, défendre exclusivement l'intérêt général de notre village à l'exclusion de toute revendication partisane ou individuelle.

Très touché par votre expression et votre large encouragement, je sais que le mandat qui débute sera plus que jamais celui de la responsabilité et de l'exigence. Pour nous conforter et nous encourager tous, le résultat individuel de chacun des 15 élus pour vous représenter et que vous avez plébiscité est pour nous un précieux gage de sérénité qui nous sera bien utile.

Il est aussi pour toute l'équipe, une obligation accrue de vous rendre compte de cette confiance témoignée.

Notre défi sera de répondre aux nécessaires adaptations technologiques et à l'agitation législative sans précédent, ni réelle concertation et souvent incompréhensible. Vous le savez désormais, nous devons, élus communaux et intercommunaux orienter notre action sur l'efficacité de la dépense car les dotations de l'état vont connaître une baisse très forte jamais mise en œuvre, tout en continuant à développer notre village de façon harmonieuse et durable.

Voilà l'équation à plusieurs inconnues que vos élus auront à résoudre !

Mais je vous laisse découvrir dans cet édito, les nombreuses décisions que nous avons déjà prises et les projets dont nous vous avons entretenus dans notre profession de foi et qui nous tiennent à cœur de réaliser. Afin d'être plus efficace, nous avons décidé en terme d'organisation de supprimer les commissions communales historiques et nommer des élus référents par thèmes.

Nous avons collégalement avec l'ensemble des partenaires et notamment les représentants des parents d'élèves que je remercie ici pour leur esprit collaboratif, trouvé une proposition de nouveaux horaires qui rentre dans le cadre des rythmes scolaires imposés par l'état, applicables à la rentrée de septembre.

Nous espérons, devant la complexité de la tâche qui nous était dévolue avoir trouvé un compromis pour l'enfant, les parents et les finances communales pour garantir la meilleure cohésion possible.

Le démarrage du chantier de la rénovation de notre éclairage public est désormais effectif pour répondre à des objectifs d'amélioration en matière de développement durable et d'économie budgétaire. Nous espérons une économie de près de 25% à 30% sur les consommations.

Nous entamons dès à présent des consultations en prévision d'un dossier particulièrement lourd d'une durée estimative de 2 ans et demi pour la transformation de notre POS (plan d'occupation de sol) en PLU (Plan local d'urbanisme) conséquence directe des dispositions de la loi ALUR qui signe la fin de l'existence des POS au 31/12/2015.



## LE MOT DU MAIRE

Pour que l'information communale, les évènementiels, les infos pratiques et utiles soient plus rapidement accessibles, selon vos besoins, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous allons vous proposer dès l'automne un site internet accessible à tous et propre à Galfingue. Ce site ne se substituera pas à notre bulletin d'information communale réalisé en propre régie mais qui, nous l'espérons complétera efficacement l'accès à une information pratique et plus immédiate. Ce service à la population devient incontournable par le flux d'informations quotidiennes auquel nous avons à faire face et que nous souhaitons vous transmettre. Je tiens d'ores et déjà à remercier Olivier BISCHOFF et Serge SANSEVERINO pour le travail déjà accompli et leur abnégation.

Pendant ce temps, la transformation de la grange d'îmière progresse à vive allure et le planning des travaux nous laisse à penser que l'ouverture pourra se faire avant l'automne. Pour avoir suivi ces travaux au plus près, nous pouvons le dire aujourd'hui que cette réhabilitation est en train de devenir un pari technique et esthétique gagné. Il permettra un usage élargi à tous les habitants, petits et grands.

Comme vous pouvez le constater, nous repartons pied au plancher presque sans période de rodage entouré que je suis d'une équipe enthousiaste bien décidée à consacrer son énergie au service de notre municipalité.

Mais au-delà de notre volonté à votre service, il est une joie bien plus importante encore dont nous tenions à vous témoigner : c'est notre satisfaction et disons le, notre bonheur à la vue du succès rencontré dont vous avez été nombreux à être les artisans. Notre 3<sup>ème</sup> journée citoyenne ! Au-delà d'adresser tous nos sincères **remerciements aux 130 participants** pour le temps accordé à la communauté et le travail incroyable accompli dans une matinée, il est des moments forts de convivialité et de fraternité qui créent du lien entre les habitants et qui valent plus que tous les discours.

Je profite de l'occasion pour vous informer que la journée citoyenne continue au-delà de cette matinée car des bénévoles continuent leur œuvre.... Le crépissage du mur du cimetière qui n'était pas chose facile est quasiment achevé, la mise en conformité incendie du plafond de la chaufferie du presbytère malgré la poussière, continue également.... Je me permets donc une mention particulière à Louis, Christian et Maxime et à travers eux, vous tous que je ne pourrais citer !

Une équipe municipale ne comporte que 15 membres, mais c'est fort du soutien des habitants de la commune, que tous ensemble nous ferons progresser notre village, pour que tous ensemble nous améliorions notre cadre de vie et je vous renouvelle à toutes et à tous Chers Concitoyens tous mes remerciements.

Bel été et bonnes vacances à tous.

Bien amicalement à vous.  
Votre Maire,  
Christophe BITSCHENE

# Procès-Verbal de l'installation du Conseil Municipal

## Séance ordinaire du 28 mars 2014

### 1° INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL



*De gauche à droite : Christophe BITSCHENE, Christian HABY, Jean-Luc KARRER, Marie-Hélène ARNOLD, Marie-Claire ABRAMATIC, André KELLER, Céline DEMMEL, Simone CHERAY, Selim TALHI, Olivier BISCHOFF, Isabelle ITERSHEIM, Alphonse RAUB, Françoise HANSER, Thierry LIEB, Serge SANSEVERINO.*

Madame Céline DEMMEL, plus jeune des conseillers municipaux est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM. Olivier BISCHOFF et Serge SANSEVERINO.

### 2° ELECTION DU MAIRE

Mme Françoise HANSER, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L 2122-8 du CGCT.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CCCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire et a proposé M. BITSCHENE Christophe.

**Ayant obtenu 14 voix, M. Christophe BITSCHENE est proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.**

### 3° FIXATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de **quatre** adjoints.

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de **trois adjoints**. Au vu de ces éléments, il propose la création de **trois** postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, la création de **trois** postes **d'adjoints au Maire**.

### 4° ELECTION DES ADJOINTS

#### Election du Premier adjoint :

Monsieur le Maire propose Mme Françoise HANSER.

**Mme Françoise HANSER ayant obtenu 14 voix est proclamée première adjointe au maire.**

### **Election du Second adjoint :**

Monsieur le Maire propose Mme Marie-Claire ABRAMATIC.

**Mme Marie-Claire ABRAMATIC ayant obtenu 14 voix est proclamée deuxième adjointe au maire.**

### **Election du troisième adjoint :**

Monsieur le Maire propose M. Alphonse RAUB.

**M. Alphonse RAUB ayant obtenu 14 voix est proclamé troisième adjoint au maire.**

**Après l'installation de ces 3 adjoints, M. le Maire propose aux conseillers municipaux qu'il souhaite pour une meilleure organisation et répartition des tâches, nommer M. Jean-Luc KARRER, Conseiller Municipal délégué.**

Les membres du Conseil Municipal en prennent acte.

### **Informations sur les délégations de fonctions**

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et au conseiller municipal délégué.

Un certain nombre de délégations seront donc confiées aux trois adjoints nouvellement élus, à savoir : Mmes Françoise HANSER, Marie-Claire ABRAMATIC et M. Alphonse RAUB, ainsi qu'à M. Jean-Luc KARRER, conseiller municipal délégué.

Le Maire peut également, en libre choix, accorder des délégations de fonctions à des conseillers municipaux, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ; ou lorsque ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.

Les membres du Conseil Municipal en prennent acte.

### **5° DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et les délégations de fonctions aux adjoints ont été votées.**

### **6° INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :**

#### **Indemnité de fonction du Maire**

Le Maire informe les nouveaux élus qu'il souhaite (comme dans le mandat précédent) une diminution du taux de son indemnité de 31% à 28.50 % et propose de répercuter cette diminution du taux (2.50 %) sur l'indemnité des 3 adjoints et du conseiller municipal délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet immédiat de valider la proposition suivante :

- diminution du taux de son indemnité de 31% à 28.50 % ;
- répercussion de cette diminution du taux (2.50 %) sur l'indemnité des 3 adjoints et du conseiller municipal délégué.

#### **Indemnité de fonction du Maire**

<b>ELU</b>	<b>NIVEAU DES INDEMNITES</b>
BITSCHENE Christophe, Maire	<b>28.50 %</b>

#### **Indemnité de fonction des Adjoints et du conseiller municipal délégué**

<b>ELUS</b>	<b>NIVEAU DES INDEMNITES</b>
Françoise HANSER, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	9.08 %
Marie-Claire ABRAMATIC, 2 <sup>ème</sup> adjointe	9.08 %
Alphonse RAUB, 3 <sup>ème</sup> adjoint	4.54 %
Jean-Luc KARRER, Conseiller Municipal délégué	4.54 %

## **7° DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS**

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront la commune dans les organismes extérieurs.

- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn & Environs (SIAEP) : 2 membres titulaires : **MM. Alphonse RAUB et Christian HABY**
- Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) :  
2 membres titulaires : **MM. KELLER André et Christian HABY**  
et 1 membre suppléant : Mme Isabelle IGERSCHEIM
- Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Fonctionnement du Collège de LUTTERBACH :  
2 membres titulaires : **Mmes CHERAY Simone et DEMMEL Céline**  
et 2 membres suppléants : MM. SANSEVERINO Serge et LIEB Thierry
- Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière – Région ALTKIRCH (SIGFRA) :  
1 membre titulaire : **M. Jean-Luc KARRER**  
et 1 membre suppléant : M. Olivier BISCHOFF
- Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (**Brigade Verte**) :  
1 membre titulaire : **M. Jean-Luc KARRER**  
et 1 membre suppléant : M. Olivier BISCHOFF
- Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin :  
1 membre titulaire : **M. Alphonse RAUB**
- Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Mulhousienne (SCOT) :  
1 membre titulaire : **M. Olivier BISCHOFF**  
et 1 membre suppléant : Mme Françoise HANSER
- Pays de la Région Mulhousienne :  
1 membre titulaire : **M. Christophe BITSCHENE**  
et 1 membre suppléant : Mme Françoise HANSER
- Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)  
Le nombre total de siège sera de 90.  
Pour notre commune il y a lieu de désigner 1 délégué Titulaire et 1 délégué suppléant.  
1 membre titulaire : **M. Christophe BITSCHENE**  
1 membre suppléant : Mme Marie-Claire ABRAMATIC

## **8° EMPLOI D'AVENIR : Renouvellement du contrat**

Le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler le contrat « emploi d'avenir » de Julien BOUGUERMOUTH pour les deux années à venir, soit jusqu'au 02 juin 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Valide le renouvellement de l'emploi avenir jusqu'au 02 juin 2016 ;

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **9° DIVERS**

### **9.1. Commission d'Urbanisme du 13 mars 2014**

Les nouveaux conseillers municipaux ont été destinataires du compte-rendu de la réunion de la Commission d'urbanisme qui s'est réunie le 13 mars 2014.

Un avis unanime a été donné en faveur de la société LRE, pour la réalisation des travaux d'amélioration énergétique de l'Eclairage Public.

3 objectifs ont été fixés : diminuer le coût budgétaire, améliorer les effets en terme de développement durable et améliorer la luminescence pour une meilleure efficacité.

Pour le Maire ce dossier très complexe est désormais lancé.

# Les délibérations du Conseil Municipal

## Séance ordinaire du 17 Avril 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire Christophe BITSCHENE.

### 1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014.

### 2° COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2013

Mme Françoise HANSER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, rend compte à l'ensemble des conseillers des résultats des comptes administratifs 2013 :

#### 1. de la commune :

SECTION	REALISE en 2013		RESULTATS DE L'EXERCICE 2013	RESULTATS DE CLOTURE 2013
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	383 597.90	492 264.95	108 667.05	108 667.05
Investissement	207 283.54	151 113.94	-56 169.60	272 265.73
Total	590 881.44	643 378.89	52 497.45	380 932.78

#### 2. du CCAS :

Excédent de fonctionnement : 405.02 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes Administratifs 2013, et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la Commune en compte de réserve de la section d'investissement du budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2013, établis par la Trésorerie de Mulhouse-Couronne.

M. le Maire remercie Mme Françoise HANSER pour la présentation des comptes administratifs.

Il tient également à la remercier pour le suivi financier réalisé au quotidien.

### 3° BUDGETS PRIMITIFS 2014 : présentés par M. Christophe BITSCHENE, Maire

Avant de passer à la présentation pratique du Budget Primitif, Christophe BITSCHENE décrit l'environnement financier contraint dans lequel le budget de fonctionnement doit être élaboré avec la baisse des dotations de l'état et l'augmentation des charges courantes et énergétiques.

Toutefois le BP de Galfingue se veut ambitieux pour les différents investissement et travaux projetés en 2014 :

- . l'acquisition de matériel divers, d'outillage et de voirie, de mobilier et informatique ;
- . l'aménagement de la place de l'église, avec la priorité à donner à l'arrêt de bus ;
- . la réfection du mur du cimetière : proposée dans le cadre de la journée citoyenne ;
- . les travaux d'éclairage public portant sur l'amélioration énergétique sont ordonnés ;
- . les travaux de réhabilitation de la grange dîmière en périscolaire et en bibliothèque ont démarré en 2013 sous maîtrise d'ouvrage de M2A avec une participation financière de la Commune pour la partie bibliothèque.

Au final, les efforts réalisés et la rigueur budgétaire pratiqués depuis des années permettent de maintenir le taux des taxes pour 2014.

**a) Le budget principal de la commune** s'équilibre en recettes et en dépenses à 433 630 € pour la section de fonctionnement et à 496 470 € pour la section d'investissement.

- Pour la dix-huitième année consécutive, les taux des 3 taxes sont maintenus :

. taxe d'habitation	:	9.91 %
. taxe foncière bâti	:	11.48 %
. taxe foncière non bâti	:	55.59 %

- Les subventions communales et autres dont l'extra-scolaire sont votées pour 30 000 €.

**b) Le budget du CCAS** s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 405.02 €.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif présenté

#### **4° INDEMNITE DE CONSEIL 2014 AU COMPTABLE DU TRESOR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor Public.

#### **5° CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Les commissions suivantes (obligatoires) ont été constituées : il est rappelé que le Maire est le président de droit de chaque commission.

- Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Mmes Françoise HANSER et Marie-Claire ABRAMATIC ;
- Commission « Travaux MAPA (Marché à Procédure Adaptée) » : Mmes Françoise HANSER ; Marie-Claire ABRAMATIC ; MM. Alphonse RAUB ; Jean-Luc KARRER ; Selim TALHI ; Olivier BISCHOFF ; André KELLER ; Thierry LIEB.
- Comité Consultatif Communal des Sapeurs-pompiers Volontaires (CCCSPV) : MM. Jean-Luc KARRER ; Selim TALHI ; Thierry LIEB et Mme Simone CHERAY.
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.
- Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) : Mmes Françoise HANSER ; Marie-Claire ABRAMATIC ; Céline DEMMEL.
- Chasse : Commission Communale de dévolution (CCD) et Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) : Mme Françoise HANSER et M. Olivier BISCHOFF.

#### **6° DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX REFERENTS PAR DOMAINE DE COMPETENCE**

L'équipe municipale a émis le souhait de supprimer les commissions communales, en privilégiant une organisation de référents par thèmes, selon le tableau page suivante.

#### **7° DISSOLUTION DU CLUB DES 22**

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Club des 22 de procéder à la dissolution de ladite association, créée en 2008 dans le cadre de l'évolution du paysage intercommunal dans la région mulhousienne et du reversement d'une somme de 292.34 € représentant la quote-part résiduelle revenant à la Commune.

#### **8° DIVERS**

- Journée Citoyenne 2014 : Samedi 17 mai
- Requête Sylvain JENNY contre la Commune : Appel déposé par Sylvain JENNY auprès de la Cour d'Appel de Colmar ;
- Remplacement du poste vacant de l'Ouvrier Communal : 6 candidatures ont été enregistrées. La réunion en date du 19/05/2014 des commissions réunies a permis de retenir la candidature de M. DITNER Kevin qui a obtenu l'assentiment majoritaire des membres du Conseil Municipal pour compléter l'effectif des services techniques communaux.



*Julien BOUGUERMOUH  
Renouvellement pour 2 ans à  
compter du 01/06/2014 du  
Contrat Avenir.*

*Kevin DITNER  
Contrat  
d'Accompagnement  
dans l'Emploi  
(CAE) d'une durée  
initiale d'un an.*

Merci de leur réserver à tous les deux le meilleur accueil.

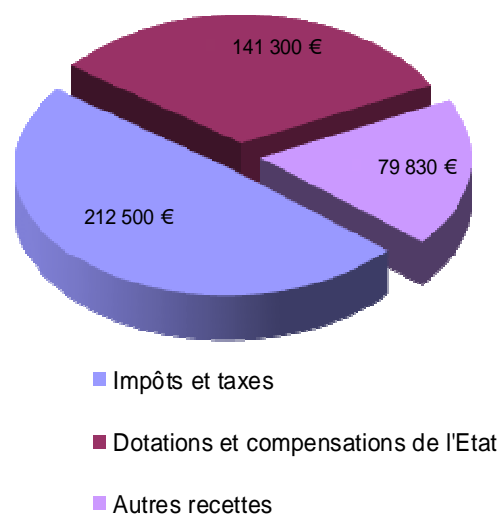
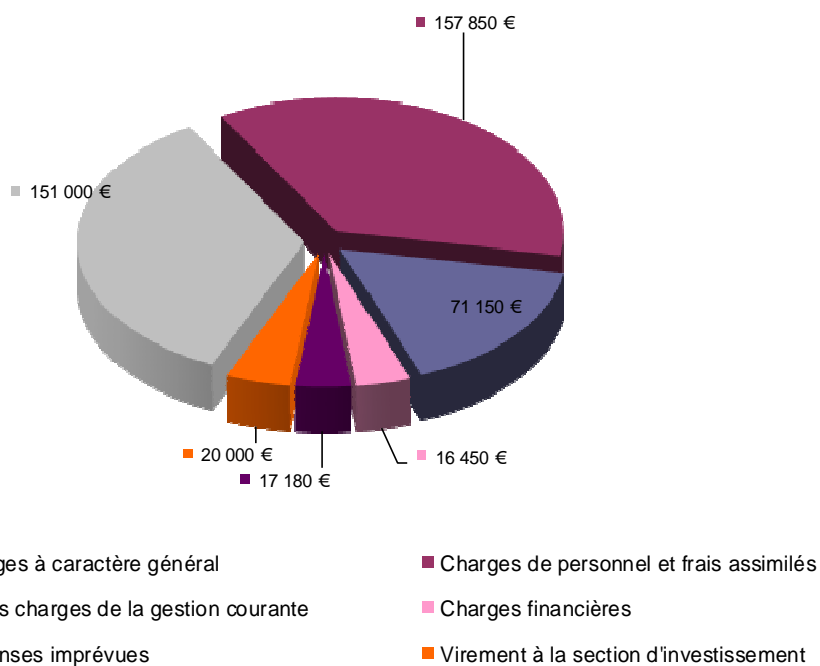


<b>THEMES</b>	<b>NOMBRE REFERENTS</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>ECOLE/PERISCOLAIRE</b>	2	Céline DEMMEL Simone CHERAY
<b>FINANCES</b>	3	Christophe BITSCHENE Françoise HANSER André KELLER
<b>SOCIAL/PERSONNES AGEES Grands anniversaires</b>	2	Françoise HANSER Marie-Claire ABRAMATIC
<b>VIE ASSOCIATIVE / JEUNESSE / SPORT</b>	3	Marie-Hélène ARNOLD Selim TALHI Serge SANSEVERINO
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	1	Alphonse RAUB
<b>COMMUNICATION/INFORMATION</b>	3/4	Christophe BITSCHENE Françoise HANSER Marie-Claire ABRAMATIC Olivier BISCHOFF et Serge SANSEVERINO : <b>SITE INTERNET</b>
<b>FETES ET CEREMONIES</b>	5	Françoise HANSER Marie-Claire ABRAMATIC Simone CHERAY Christian HABY Isabelle ITERSHEIM
<b>ESPACES VERTS/FLEURISSEMENT</b>	3	Simone CHERAY Christian HABY Olivier BISCHOFF
<b>CHEMINS RURAUX/FORETS/DECHARGE VERTE /ORDURES MENAGERES</b>	3	Jean-Luc KARRER Olivier BISCHOFF Thierry LIEB
<b>ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE (biodiversité, GES, traitements des sols, maîtrise énergie, conséquences et applications des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, SRCE), télégestion)</b>	4	Marie-Claire ABRAMATIC Jean-Luc KARRER Olivier BISCHOFF Thierry LIEB
<b>PAROISSE</b>	1	Christophe BITSCHENE
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	3	Françoise HANSER Marie-Claire ABRAMATIC Jean-Luc KARRER
<b>TRAVAUX/ENTRETIEN : bâtiments communaux, voirie, cimetière, école publique, matériel roulant</b>	3	Alphonse RAUB Jean-Luc KARRER Christian HABY
<b>OUVRIERS COMMUNAUX</b>	3	Alphonse RAUB Jean-Luc KARRER André KELLER (organisation planning)

# BUDGET 2014

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT pour un montant total de 433 630 €

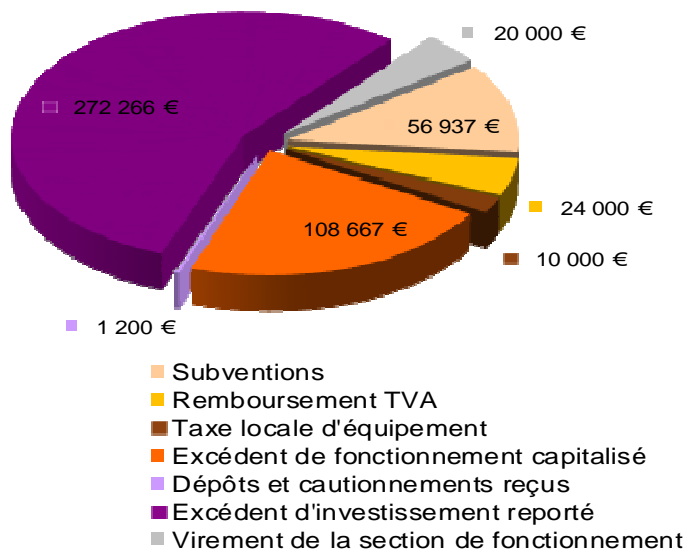
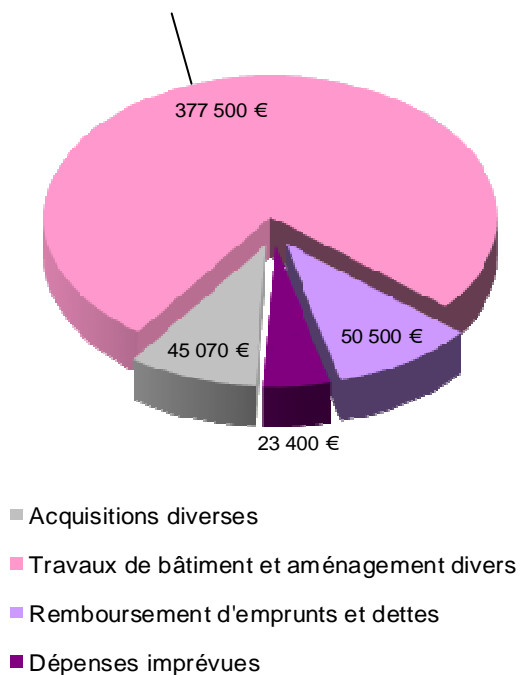
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT pour un montant total de 433 630 €



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT pour un montant total de 496 470 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT pour un montant total de 496 470 €

Travaux de bâtiment et aménagement divers dont : salle polyvalente (9 000 €), Grange dîmière (217 000 €), mairie (6 500 €), place+ arrêt de bus (100 000 €), éclairage public (40 000 €), divers (5 000 €).



# Les délibérations du Conseil Municipal

## Séance ordinaire du 02 juin 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire Christophe BITSCHENE.

### **1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2014.**

### **2° MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

En introduction de ce point, M. le Maire reprend les points vus lors de la réunion du Conseil d'Ecole de ce jour. (Il est à noter la présence de M. José MENEDEZ, Directeur des Foyers-Clubs de Mulhouse, en charge de l'accueil Périscolaire et Extrascolaire).

Il rappelle également :

- la motion prise lors de la séance du Conseil Municipal le 20 janvier 2014 ou la proposition retenue par défaut visait à respecter les trois principes de base :
  - ne pas bouleverser radicalement l'organisation des familles ;
  - ne pas trop peser sur le budget de la commune, et sur celui des parents ;
  - conserver une cohérence avec l'organisation du périscolaire actuel ;
- la validation en avril dernier par l'Inspection Académique a donné lieu à une re-précision à l'intention de Mme l'Inspectrice d'Académie selon courrier du 14 avril 2014 ;
- la date du 6 juin prochain où la demande d'expérimentation, accompagnée du projet dans sa forme définitive, devra impérativement être adressée à Mme l'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin.

Après un tour de table, les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur la proposition d'organisation de la semaine scolaire ci-contre :

	<b>MATIN</b>	<b>APRES-MIDI</b>
LUNDI	8h00 / 11h30	13h40 / 15h30
MARDI	8h00 / 11h30	13h40 / 15h30
MERCREDI	8h30 / 10h40	-
JEUDI	8h00 / 11h30	13h40 / 15h30
VENDREDI	8h00 / 11h30	13h40 / 16h00.

Cette proposition collégiale est la traduction d'un consensus entre les membres du Conseil Municipal, les délégués des parents d'élèves et les enseignants.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Ecole de ce jour, une déléguée de parent d'élèves a conclu que cette proposition est un compromis plutôt satisfaisant, tant pour les enfants en terme de rythme que pour la cohérence dans l'organisation.

D'autre part, afin de garantir l'accueil des enfants, il est rappelé que :

la pause méridienne (11h30 / 13h40) ainsi que le créneau 15h30/ 18h30 est assurée dans le cadre du périscolaire par les Foyers-Clubs (avec la participation financière de M2A) et la Commune qui continuera à prendre en charge financièrement l'extrascolaire.

La question de la continuité du service périscolaire de 15h30 à 16 h reste ouverte : en effet, la réponse fournie à la suite de la réunion des maires du lundi 12 mai 2014 nous paraît incomplète et imprécise.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces horaires pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2014.

### **3° CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AVEC L'ADAUHR** (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin)

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la convention pour 3 ans.

L'ADAUHR met gratuitement ses services à la disposition des collectivités territoriales pour les conseiller, les assister et les accompagner pour les prestations d'études dans les domaines de l'aménagement et l'urbanisme en qualité d'assistant au maître d'ouvrage.

### **4° DIVERS**

#### **Compte-rendu de réunions avec l'ADAUHR et l'AURM (Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne) concernant la loi ALUR et ses conséquences sur le POS de Galfingue**

Après 6 mois de travaux parlementaires, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) adoptée par le Parlement fin février, a été promulguée par le Président de la République le 24 mars 2014 et publiée au Journal Officiel du 26 mars 2014.

Elle comprend un titre IV important intitulé « Moderniser les documents de planification et d'urbanisme » qui introduit de nombreux changements dans le domaine des POS/PLU ainsi que dans celui des SCOT.

Tel que défini dans la profession de foi, le Conseil Municipal a décidé de se rapprocher de l'AURM avec le souhait de lui confier une assistance à maîtrise d'ouvrage dans la perspective de la transformation de notre POS en PLU.

En effet, le cadre de loi précitée prévoit la caducité des POS au 31 décembre 2015.

Une réunion des commissions réunies est programmée le lundi 30 juin à 19 H avec la présence de Mme Cécile CALIFANO chargée d'études Aménagement – Urbanisme de l'AURM.

Présentation aux élus du lancement du site Internet de la Commune mis en œuvre par MM. Olivier BISCHOFF et Serge SANSEVERINO.

# 3ème JOURNÉE CITOYENNE 17 mai 2014

Ensemble  
Nous faisons la...  
We make the  
Différence

Notre troisième journée citoyenne a enregistré une participation de 130 personnes .  
La répartition s'est faite en 15 chantiers.

## CHANTIER 1 : NETTOYAGE DE L'ÉGLISE



## CHANTIER 2 : FLEURISSEMENT



## CHANTIER 3 : MUR DU CIMETIERE



# 3<sup>ème</sup> JOURNEE CITOYENNE

17 mai 2014



**CHANTIER 4 : SALLE POLYVALENTE**



**CHANTIER 5 : MAIRIE**



**CHANTIER 6 : BIBLIOTHEQUE**



**CHANTIER 7 : ECOLE**



# 3<sup>ème</sup> JOURNEE CITOYENNE

17 mai 2014



## CHANTIER 8 : PEINTURE



## CHANTIER 9 : TERRAIN DE FOOT ET TENNIS

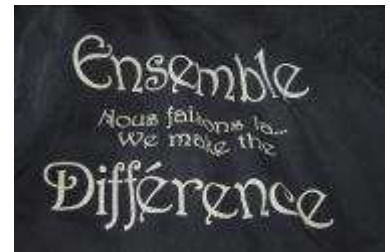


## CHANTIER 10 : MAISON RIMELEN



# 3<sup>ème</sup> JOURNEE CITOYENNE

17 mai 2014



**CHANTIER 11 : TERRAIN RUE DES PEUPLIERS**



**CHANTIER 12 : PRAIRIES FLEURIES**



**CHANTIER 13 : INTENDANCE**

**CHANTIER 14 : CHAUFFERIE PRESBYTERE**



**CHANTIER 15 : ATELIER ENFANTS**



**NAISSANCES :**

- 31.01.2014 : Jeanne VANDEVELDE  
fille de Estelle HABY et Patrice VANDEVELDE
- 15.02.2014 : Maëlle BAÏLEN  
Fille de Marie VAGNEUX et Lionel BAÏLEN
- 03.04.2014 : Maïly TRITSCH  
fille de Précilia TRITSCH

**DECES :**

- 01.03.2014 : Olivier ECKLY à l'âge de 32 ans
- 20.04.2014 : Jeanne SCHULTZ née KNOFF à l'âge de 95 ans, doyenne du village

## URBANISME

**PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES A :**

- M. KROMER Christophe, 28 rue des Bleuets  
Mise en place d'une piscine (17.02.2014)
- M. NGUYEN Nhat Quang, 10 rue Saint-Gangolphe  
Travaux d'agrément du jardin avec murets (12.03.2014)
- M. RENAUD Frédéric, 5A rue des Peupliers  
Construction d'une maison d'habitation et d'un cabinet de kinésithérapie (08.04.2014)
- M. AYDOGAN Bekir, 4 rue des Vergers  
Construction d'une maison d'habitation (10.04.2014)



## DATES A RETENIR

**Collecte des ordures ménagères :****Ramassage normal (pas de changement de jour) :**

- Lundi 14 juillet 2014

**Collecte des encombrants :**

- Mercredi 10 septembre 2014
- Mercredi 10 décembre 2014

**Balayage mécanisé :**

- Mercredi 25 juin 2014
- Mercredi 26 novembre 2014

**Kermesse de l'école :** 28 juin 2014

**Bûcher de la Saint-Jean :** 05 juillet 2014

**Balade de Georges :** 14 septembre 2014

**Marché aux puces :** 21 septembre 2014

**Opération « Brioches » :** 20 septembre 2014

**Cochon à la broche :** 27 septembre 2014

**Exposition artisanale :** 15 et 16 novembre 2014

Lors des jours de balayage mécanisé, merci de bien vouloir enlever les voitures stationnées sur le bord de la route.

## AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que M. HAEGER David, géomètre du Cadastre sera de passage en commune au cours du mois de juin/juillet 2014 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.





## OPERATION TULIPES 2014



Un grand merci est à adresser à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué au succès de la vente de cette année et surtout à vous tous qui avez généreusement acheté un ou plusieurs bouquets. Les vendeurs, toujours aussi enthousiastes étaient attendus avec la monnaie prête. Un merci tout particulier aux plus jeunes qui sont venus nous aider cette année.

Rare point de vente à organiser du « porte à porte » en plus du stand devant la mairie, nous sommes satisfaits que cette formule vous convienne ; nous comptons la reconduire avec l'aide nécessaire.

Tous les bouquets commandés ont été vendus et il a fallu en rechercher ; nous sommes arrivés à la somme de 1050 euros.

Merci de votre générosité, de votre aide de la part de l'IRHT et du docteur Hénon.



**Maria JUNCKER a fêté ses 94 ans le 30 janvier 2014**



## ANNIVERSAIRES

Nous avons également fêté les anniversaires de :

**Germaine VOGT, 85 ans le 17 mars 2014;**

**Alice JELGER, 85 ans le 2 mai 2014,**

**Julien EHRART, 80 ans le 4 mai 2014.**

## INFO

### RETOUR DU PLAN CANICULE

Le plan canicule mis en place en 2004 à la suite des conséquences sanitaires tragiques des chaleurs d'été 2003 est réactivé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

Si vous êtes une personne âgée de plus de 65 ans isolée ou handicapée pensez à vous inscrire sur le registre à la Mairie, pour obtenir de l'assistance en cas de dépassement des seuils d'alerte du plan canicule.

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage :

Tél. : 0800 06 66 66 ou par internet [www.santé.gouv.fr](http://www.santé.gouv.fr) .

**Une nouvelle assistante maternelle vient de s'installer à Galfingue :**

**Mme Céline DEMMEL**

**7 rue des Vergers – Tél. 06 81 60 18 87**

**Elle peut accueillir 1 bébé et un péricolaire.**

# Quelques règles du mieux vivre ensemble

La quiétude et le bien-être de chacun commencent par le respect de l'autre, du voisin, du piéton, de l'automobiliste, du cycliste, des enfants...

## Distance de plantation à respecter

Une distance minimale de 0.50 m de la limite séparative pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m

Une distance minimale de 2 m de la limite séparative pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2m de hauteur

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

## Recours dans le cas du non respect des distances

Démarches à suivre : exposer calmement à votre voisin les troubles occasionnés par ses plantations non réglementaires.

S'il n'y a pas de résultat, envoyer une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passer un certain délai, saisir un médiateur ou le Tribunal d'Instance.

La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

## Halte aux bruits

Afin de préserver la tranquillité de chacun, tout en permettant les travaux extérieurs parfois un peu bruyants, nous vous rappelons que l'usage de tout outillage à moteur (tondeuse, taille-haie, etc...) est autorisé à Galfingue :

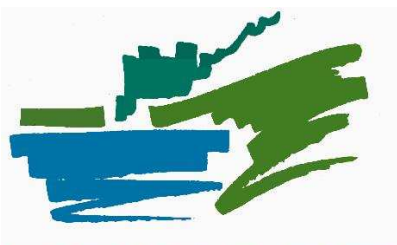
- ⇒ Du lundi au samedi de 9 h à 20 heures,
- ⇒ Les jours fériés de 9 h à 12 heures
- ⇒ Interdit le dimanche.

Il est, de plus souhaitable de respecter dans la mesure du possible les créneaux des repas et notamment le temps de la pause méridienne.

De façon générale tout bruit (motocyclette, musique, aboiements canins) est interdit après 22 heures.

## Nettoyage devant les propriétés :

Conformément aux dispositions de l'article L. 131/2 du Code des Communes, il est demandé aux propriétaires ou locataires de procéder régulièrement au nettoyage des trottoirs.



# Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Parmi les 150 domaines d'interventions pour lesquels les gardes champêtres sont habilités à intervenir, **la prise en charge d'animaux domestiques ou assimilés** occupent une part très importante de leur temps de travail.

Nous profitons de la parution de votre bulletin communal pour faire un point sur quelques réglementations relatives à « nos amis les bêtes ».



## Les divagations

• Est considéré comme en état de divagation **tout chien** qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (article L.211-23 du Code Rural)

• Est considéré comme en état de divagation **tout chat** non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui (article L.211-23 du Code Rural)

• S'agissant de **tous les autres animaux domestiques ou assimilés** (bovins, moutons et chèvres, chevaux, oiseaux, etc...), ils sont considérés en divagation lorsqu'ils ne sont plus sous la surveillance effective de leur propriétaire ou détenteur (articles L.211-19-1 à L.211-21 du Code Rural)

### • **Les promenades :**

- en ville : tout chien doit être tenu en laisse (article 99.6 du Règlement Sanitaire Départementale)
- en campagne ou forêt : afin d'éviter tout dérangement lors de la période de mise bas du gibier, tous les chiens devront être tenus en laisse du 15 avril au 30 juin (arrêté du 31 juillet 1989, article 1<sup>er</sup>). Pour le reste de l'année, se reporter au 1<sup>er</sup> point sur les divagations

**Attention** : En cas d'absence d'identification, tout animal en divagation, capturé, sera transféré vers une fourrière désignée par la commune (carnivores domestiques), ou placé dans un endroit de dépôt (autres animaux)

En cas de divagation, une contravention de 35 à 135€ (suivant l'infraction constatée) pourra également être dressée à l'encontre du propriétaire ou du détenteur de ou des animaux.

## **Animaux et propreté**

Il est interdit de laisser divaguer les animaux dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique. Ils doivent être tenus en laisse.

La Municipalité fait appel au sens civique des maîtres pour maintenir nos espaces publics : trottoirs, rues, espaces verts et cimetière propres et agréables.

Elle demande aux maîtres de ramasser les déjections de leurs chiens.

# LE MOT DES ASSOCIATIONS

## L'ALAG

### MARCHE POPULAIRE :

La 25ème MARCHE POPULAIRE de l'Ascension s'est déroulée le jeudi 29 mai à Galfingue. A la faveur d'une belle journée ensoleillée, 838 marcheurs ont pris le départ de la manifestation organisée par l'ALAG sous l'égide de la Fédération Française des Sports Populaires.

Sur le parcours, le poste 1 proposait quelques friandises et boissons gratuites aux marcheurs :

Le poste 2, tenu par l'amicale des Sapeurs Pompiers du village permettait de se restaurer en plein air au bord de l'étang de Galfingue :



A la salle polyvalente, une trentaine de bénévoles s'activait pour assurer l'accueil et la restauration :

Lors de la remise des récompenses, le président de l'ALAG, Joseph Deck a proclamé les résultats en présence du Maire Christophe Bitschéné et de Julien Bindler maire honoraire. André Jelger, ancien maire et bénévole toujours très actif, en tant que membre du comité de notre association, n'a hélas pas pu être des nôtres cette année. L'investissement de tous les bénévoles, dont certains présents pour la première fois a été salué par tous. Julien Bindler, maire lors de la première édition en 1990, a évoqué la genèse de cette manifestation et a rendu hommage à tous ceux qui ont permis de la faire vivre jusqu'à sa 25ème édition.

Par ces lignes nous renouvelons nos remerciements à tous les bénévoles qui se sont investis pour la réussite de cette manifestation : l'amicale des Sapeurs Pompiers, les secouristes du Comité Français de Secourisme du Haut Rhin ainsi que toutes les bonnes volontés qui ont confectionné des pâtisseries. Nous tenons également à remercier : Jean-Maurice Koenig, président de l'ALAG en 1990, Daniel Moerlen à l'initiative de cette manifestation, Robert Jelger et Joseph Ditner qui les premiers, pendant une décennie ont assuré repérage et balisage des parcours ainsi que tous les bénévoles qui d'année en année ont contribué au succès de la marche populaire de l'Ascension. Un grand merci également à la municipalité de Galfingue pour son indéfectible soutien.

A tous nous donnons rendez vous l'année prochaine pour une nouvelle édition le 14 mai 2015.



# LE MOT DES ASSOCIATIONS

## L'ALAG

### EXPOSITION ARTISTIQUE :

L'exposition artistique réunissant les artistes amateurs et artisans de Galfingue se déroulera les 15 et 16 novembre 2014 à la salle polyvalente .

Les personnes intéressées peuvent encore se faire connaître auprès d'Emmanuel MAIRIE ( tél. 03 89 81 80 29, Email : e.mairie@orange.fr).

Quant aux artistes déclarés et inscrits nous leur souhaitons bonne préparation pour cette exposition.

### Section tennis

Avec les beaux jours la section tennis redémarre, Le bulletin d'inscription a été distribué dans les boîtes aux lettres. La nouvelle carte perforée est à demander auprès de la responsable de la section.

Vous pouvez la contacter pour tous renseignements au 03 89 81 98 39 ou [osovana@aol.com](mailto:osovana@aol.com).

### La bibliothèque

Nous renouvelons notre annonce parue dans l'Echo n° 16 d'août 2013.

Actuellement 2 bénévoles continuent d'assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque du village.

Il devient nécessaire que d'autres bénévoles viennent renforcer cette équipe en vue de l'évolution prévue dans les nouveaux locaux de la grange dîmière.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez joindre :

Joseph Deck président de l'ALAG Tel: 0685771027,

André Kiefer bénévole Tel : 0389818385,

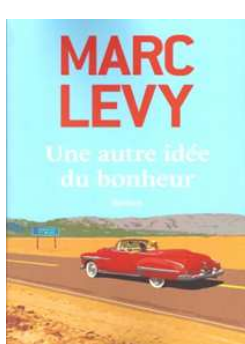
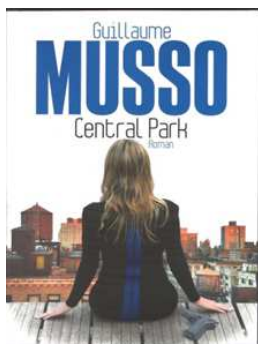
Edmond Kurek bénévole Tel : 0389818256.

Vous pouvez aussi les rencontrer aux heures habituelles d'ouverture le vendredi de 16h à 19h.

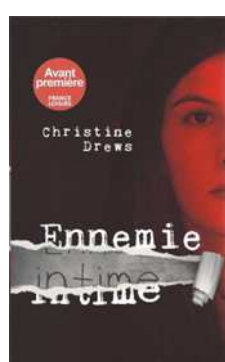
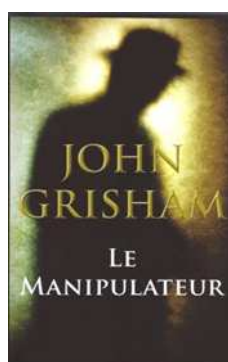
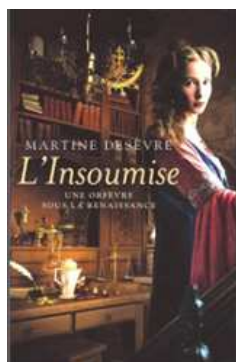
**Fonctionnement pendant les vacances d'été.**

**Une permanence sera assurée en juillet et aout. Les jours et horaires seront affichés sur la porte de la bibliothèque.**

## Parutions 2014 acquises en avril



10 NOUVEAUX LIVRES VOUS SERONT PROPOSES TRES PROCHAINEMENT



**Pour tous renseignements concernant l'association et ses activités vous pouvez vous adresser au président Joseph DECK :  
Tél. : 06 85 77 10 27**

## Opération « Haut-Rhin propre »

### Carnaval

Les enfants de maternelle et primaire ont défilé déguisés dans les rues de Galfingue le vendredi 21 février pour la traditionnelle cavalcade.

Le désormais traditionnel « nettoyage de printemps » a eu lieu à Galfingue, vendredi 4 avril. Les enfants de l'école ont réalisé une fois encore une belle action de civisme, tout en prenant conscience de l'importance du respect de leur environnement proche. Merci aux parents qui ont consacré leur après midi à encadrer cette sortie afin que celle-ci se déroule en toute sécurité !



### Spectacles pour les élèves

Grâce aux différentes actions menées tout au long de l'année, les parents délégués ont offert aux enfants des spectacles adaptés à chacune des trois classes. La Cicadelle est ainsi intervenue avec deux spectacles pour les élémentaires, sur le thème de l'astronomie pour les plus grands et sur celui de la géométrie pour les CP/CE1. Les élèves de maternelle ont quant à eux assisté à un spectacle de la troupe des Trois Chardons, intitulé « Anga, fils du feu ».

Nos remerciements vont aux parents délégués pour leurs actions, mais également à ceux qui les soutiennent.



### Sortie VTT

Pour la deuxième année consécutive les deux salles de classe de CP/CE1 et CE2/CM1/CM2 participent ensemble à la pratique du VTT. Après un parcours de débrouillardise qui a eu lieu dans la cour de l'école, puis un parcours chronométré autour de Galfingue, les enfants ont été répartis en 4 groupes de niveaux. Lors de ces 4 après-midis, certains se rendront au grand canon de Zillisheim, au parcours des bunkers à Burnhaupt, ainsi qu'à la chapelle de Didenheim. Pour clôturer cette activité, un barbecue est organisé au stade de Hochstatt, avec l'ensemble des parents intervenants. C'est l'occasion pour les élèves et les parents de s'affronter amicalement lors d'un match de foot.

### Prévention routière

Un gendarme de la brigade mobile de Mulhouse est venu dans la classe des CE2/CM1/CM2 le 15 mai.

Au programme :

- révision des panneaux de signalisation,
- cas pratiques que peuvent rencontrer les enfants (piétons ou cyclistes),
- Test théorique,
- Test pratique en vélo.

Tous les CM2 ont obtenu leur livret d'aptitude de circulation à vélo.

### Remise des prix du concours de dessin

Mardi 3 juin les membres du Crédit Mutuel de Reiningue sont venus récompenser les enfants du CP au CM2.

Sur le thème des rêves les lauréats sont les suivants :

CP : DERACO Valentin et HANSER Charles

CE1 : CAMPITELLI Noé et KUSTER Martin

CE2 : BISCHOFF Lise et LEDY Xavier

CM1 : SENDRA Marie et TAULEIGNE Alexis

CM2 : KARRER Marine

Félicitations à tous les enfants pour leur créativité !





Les SAPEURS POMPIERS de  
**GALGENBERG-HEIMSBRUNN**  
RECRUTENT !




**Vous avez entre 16 et 45 ans ?  
Vous êtes en bonne santé ?  
Vous jouissez de vos droits civiques ?  
ALORS REJOIGNEZ-NOUS !**



**Femmes sapeurs-pompiers**  
**Au cœur**  
**de l'opérationnel**

Et si votre résolution pour l'année  
était de  
devenir sapeurs-pompiers...

Nous vous invitons  
à prendre contact avec nous :  
[kiefercpigalfigue@free.fr](mailto:kiefercpigalfigue@free.fr)  
Et à visiter le site du SDIS68 :  
<http://www.bravolessapompiers.fr/>



**Nous avons tous déjà été malades  
vécu des choses difficiles !  
Peut-être en ce moment en ce beau mois de mai  
de nous relier tous ensemble  
une fois notre journée remplie  
chacun là où il est !**

**« Se rejoindre dans un moment de silence et de paix  
d'y inclure plus particulièrement  
ceux et celles de notre rue  
de notre village  
qui vivent actuellement dans leur corps  
des choses si difficiles » !**

**Nous prendre par la main  
dépouillé de ce qui nous encombre  
pour nous découvrir tellement pareils  
et c'est avec ces liens forts  
que nous pourrons nous soutenir  
puiser dans cette belle énergie  
qui est à notre portée  
avec le cœur ouvert  
dans le respect  
dans la fraternité  
dans la paix**

***Doris DEGUILLE***